



**EXAMEN DE FIN DE CYCLE
PRIMAIRE, CARTABLE,
CANTINES ET REPAS**

**ABDELHAKIM BELABED
MET LES POINTS
SUR LES «I»**

p.3

ALGÉRIE-TUNISIE

Les dossiers de coopération ficelés

Le Président Abdelmadjid Tebboune se rendra, comme prévu, en Tunisie dans les prochains jours, a confirmé, ce jeudi, le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, à l'issue de l'audience que lui a accordée le président de la République tunisienne, Kaïs Saïed au Palais présidentiel de Carthage, en présence de la Cheffe du Gouvernement tunisien, Najla Bouden et des délégations des deux pays. «Nous sommes là pour bien préparer cette visite».



© Photo : D.R

p.2

CONFÉRENCE À L'INESG

LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DES PEUPLES PALESTINIEN ET SAHRAOUI RÉAFFIRMÉ

p.2

LA RÉVISION DU SYSTÈME
DE GOUVERNANCE DES BANQUES URGE



**Le secteur
bancaire national
attend toujours
sa révolution !**

p.4



QUARTS DE FINALE
DE LA COUPE ARABE

**Algérie - Maroc :
fortifier
la défense et
fulgurer l'attaque**

p.16

FORUM INTERNATIONAL DE LA FEMME

Plus de 3.000 femmes cheffes d'entreprises au rendez-vous

La Confédération générale des entrepreneurs algériens (CGEA) annonce la tenue du Forum International de la Femme (FIF) les 11 et 12 décembre à Alger. «Le FIF 2021, organisé par la Confédération générale des entreprises algériennes CGEA et pour sa première édition, il est prévu la participation de plus de 3.000 femmes cheffes d'entreprises et porteurs de projets, 100 Start-ups, 500 micro entreprises et plus de 500 entreprises du secteur privé et public mais aussi la participation de la Diaspora algérienne à l'étranger», précise la CGEA dans un communiqué rendu public.

ONPLC

«Le sport, terreau fertile pour la propagation de la corruption»

Le Secrétaire général de l'Organe de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC), Moulay Larbi Chaalal a estimé que le sport était devenu un terreau fertile pour la propagation de la corruption et le manque d'intégrité, d'autant que le niveau de contrôle dans ce domaine est très faible.

CNR

Ouverture d'antennes au niveau des nouvelles wilayas

La Caisse nationale des retraites (CNR) a procédé à la mise en service de cinq (05) agences locales dans de nouvelles wilayas, en attendant la généralisation de l'opération à travers l'ensemble des nouvelles wilayas avant le 15 décembre en cours, en application du Décret présidentiel portant création de dix (10) nouvelles wilayas dans le Sud du pays, a indiqué, jeudi, un communiqué de la Caisse

Algérie-Tunisie

Les dossiers de coopération ficelés

Le Président Abdelmadjid Tebboune se rendra, comme prévu, en Tunisie dans les prochains jours, a confirmé, ce jeudi, le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, à l'issue de l'audience que lui a accordée le président de la République tunisienne, Kais Saïed au Palais présidentiel de Carthage, en présence de la Cheffe du Gouvernement tunisien, Najla Bouden et des délégations des deux pays.

«Nous sommes là pour bien préparer cette visite». Il a fait savoir que des étapes importantes ont été franchies pour finaliser les dossiers inhérents à tous les secteurs économiques, à savoir l'énergie, l'industrie, le commerce et les travaux publics», c'est-à-dire l'ensemble de protocoles devant être signés lors de la visite officielle du Président Tebboune en Tunisie. Les observateurs ont noté que sur le plan politique, l'Algérie et la Tunisie sont unies, depuis une longue date, par des liens de fraternité et veillent à les renforcer sur le plan économique conformément aux intérêts communs des deux pays. La preuve : la visite de travail en février 2020 du Président tunisien, Kais Saïed qui avait choisi l'Algérie comme première destination après son accession au pouvoir, à l'invitation du Président Tebboune. Le caractère stratégique des relations unissant l'Algérie et la Tunisie, et la nécessité d'aller de l'avant vers de nouvelles perspectives, conformément aux orientations des Présidents des deux pays, ont été réaffirmés par le Premier ministre, ministre des Finances. «J'ai été ravi de rencontrer le président de la République tunisienne, Kais Saïed, à qui nous avons transmis les sincères salutations de son frère, le président de la République algérienne, M. Abdelmadjid Tebboune», a déclaré Aïmene Benabderrahmane au sortir de l'audience que lui a accordée le président Kais Saïed. «Nous avons souligné le caractère stratégique des relations et la nécessité d'aller de l'avant vers de nouvelles perspectives, conformément aux orientations des dirigeants des deux pays. Nous œuvrons en tant que Gouvernement à consacrer ces orientations en vue d'orienter les relations vers les perspectives tracées par la voie de la complémentarité et de l'intégration, notamment en ce qui a trait à l'ap-



■ Les deux Présidents ont passé en revue «les différents aspects de la coopération dans les domaines de l'Energie, des Finances, du Commerce, des Transports et des Travaux publics». (Photo:DR)

profondissement des échanges entre les deux pays frères et entre les deux peuples unis, algérien et tunisien», a ajouté le Premier

ministre. Aïmene Benabderrahmane et son homologue tunisienne Najla Bouden ont coprésidé, le même jour à Tunis, une

séance de travail élargie aux ministres des deux pays regroupant les ministres des Finances, de l'Energie, des Mines, de l'Industrie, du Commerce, des Transports et des Travaux publics et de la Santé, consacrée à l'évaluation des relations entre les deux pays et au parachèvement des discussions autour du cadre juridique bilatéral en prévision de la visite du Président Tebboune en Tunisie. Les deux parties ont mis en avant les relations bilatérales ancrées et historiques, soulignant la volonté des dirigeants des deux pays de promouvoir la coopération en vue d'amorcer une nouvelle ère basée sur l'intégration et la complémentarité économiques et la coordination stratégique bilatérale», a ajouté le document des services du Premier ministre. A cette occasion, les deux responsables ont passé en revue «les différents aspects de la coopération dans les domaines de l'Energie, des Finances, du Commerce, des Transports et des Travaux publics» et évoqué «l'importance de développer les régions frontalières, de parachever les projets d'intégration entre les deux pays pour consolider les fondements du développement intégré selon la vision commune des dirigeants des deux pays», a souligné la même source. Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane a achevé sa visite de travail jeudi. Les contacts intersectoriels entre les deux pays pour la mise en œuvre des recommandations de cette rencontre bilatérale, seront intensifiés, en prévision d'échéances bilatérales importantes.

Le Premier ministre était à la tête d'une délégation composée du ministre du Commerce et de la

Conférence à l'INESG

Le droit à l'autodétermination des peuples palestinien et sahraoui réaffirmé

Des experts et spécialistes en droit international, en présence de Maa El Ainin El Sadik, Conseiller du Président sahraoui chargé de l'institut des études stratégiques et politiques, ont participé jeudi, à Alger, au siège de l'Institut national d'études de stratégie globale (Inesg) à une conférence sur le thème «Diplomatie algérienne et réactivation de la déclaration d'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux».

A cette occasion, le professeur en droit constitutionnel, Souillah Boudjemaâ a évoqué les formes de l'ancien et du nouveau colonialisme et les mouvements de libération dans le monde notamment en Afrique, rappelant les phases d'inscription et d'adoption par l'AG onusienne de la déclaration 1514, approuvée par 98 Etats avec 8 abstentions. Cette abstention est dictée par une vision coloniale et une réserve factice qui dénote des visées purement coloniales et dominatrices et par des sphères d'influence des forces dirigeantes qui voyaient en ces causes «une affaire interne sans droit d'y interférer comme c'est le cas de la France à l'époque», a-t-il dit. Le contenu de la Déclaration onusienne incluant les objectifs des Nations unies, notamment la non-ingérence dans les relations internationales, le non-recours à la force et la liberté des Etats de choisir leurs intérêts économiques, sociaux et leur développement culturel, se veut «un pacte de décolonisation», a estimé le conférencier.

Dans ce contexte, Boudjemaâ Souillah a expliqué que le document stipulait que toute condamnation de la déclaration d'«octroi de l'indépendance aux pays et peuples colonisés» est en soi «un déni des droits de l'Homme et une atteinte à la paix et à la sécurité internationales», qualifiant la déclaration de «regard tourné vers l'avenir». Les participants à la conférence ont mis l'accent sur l'impératif de permettre aux peuples sous occupation, notamment palestinien et sahraoui, d'exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance afin de garantir la sécurité et la paix internationales, mettant en avant le rôle et la diplomatie algérienne dans la défense des causes justes. Les participants à cette conférence se sont interrogés sur le maintien de certains peuples du monde sous occupation, la domination et l'exploitation tels que les peuples sahraoui et palestinien, 61 ans après l'adoption par l'Assemblée générale onusienne de la déclaration 1514 du 14 décembre 1960. Les intervenants ont exhorté la communauté internationale notamment l'ONU, à permettre aux peuples d'exercer leurs droits à l'autodétermination et à la liberté conformément aux objectifs de l'organisation mondiale contenus dans la déclaration de son Assemblée générale.

L. A.

REPÈRE

Prétendus dépassements dans un bureau de vote à Alger

Les faits ne portent pas atteinte à la crédibilité des élections locales

Le Parquet général près la Cour d'Alger a affirmé, jeudi, que les «prétendus» dépassements enregistrés dans un bureau de vote à Alger lors des élections locales du 27 novembre dernier, «n'étaient pas aussi graves, au point de constituer une atteinte à la régularité de cette échéance nationale». Le Parquet général qui s'est auto-saisi en enclenchant une enquête à ce propos, a précisé, dans un communiqué, que «certains médias ont relayé une déclaration attribuée à un chef de parti politique, dans laquelle il fait état de dépassements qui auraient été enregistrés dans un bureau de vote à Alger lors des élections locales du 27 novembre 2021, déplorant l'inertie de la Justice».

De ce fait, le Parquet général près la Cour d'Alger porte à la connaissance de l'opinion publique nationale que «les faits qui auraient été enregistrés dans certains centres de vote, ne sont pas aussi graves au point de constituer une atteinte à la crédibilité des élections qui se sont déroulées dans de bonnes conditions», précisant qu'une enquête avait été enclenchée concernant ces faits, conformément aux procédures légales en vigueur. Le Parquet général a appelé tout un chacun à «faire preuve de respect des garde-fous régissant le fonctionnement du pouvoir judiciaire», a conclu le communiqué.

Promotion des exportations, Kamel Rezig, du ministre de l'Energie et des mines, Mohamed Arkab, du ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar ainsi que du ministre des Travaux publics, Kamel Nasri. Une rencontre a été tenue entre Mohamed Arkab et Ahmed Zeghdar avec la ministre tunisienne de l'Industrie, Neila Gongi, tandis que Kamel Nasri a rencontré les ministres tunisiens des Transports, Rabii Majidi et de l'Équipement et de l'Habitat, Mme Sarra Zaâfrani.

Lakhdar A.

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

Listes de réserves, insertion professionnelle et retards des salaires

Le secteur de l'Education nationale souffle le chaud et le froid

Répondant aux questions orales au Conseil de la Nation, le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belabed, a fait état avant-hier sur la situation générale qui prévaut dans son secteur, notamment sur certaines difficultés financières et pédagogiques rencontrées lors de l'année 2021 mais également sur les perspectives et les réformes menées par la tutelle tout au long de la période considérée.

Le secteur de l'Education nationale souffle le chaud et le froid. Un bilan 2021 plutôt mitigé lequel le ministre de l'Education nationale a présenté avant-hier au Conseil de la nation lors d'une séance plénière réservée aux questions orales des sénateurs. Pas de recours aux listes de réserves pour le recrutement pour cette année, des retards flagrants dans le versement des salaires et primes dans certaines régions du pays dues aux recrutements excessifs mais, en revanche, de bonnes nouvelles ont été annoncées par Abdelhakim Belabed au Conseil de la nation, notamment sur le prochain quotas de recrutement réservé aux diplômés des Ecoles normales supérieures (ENS) qui, dira le ministre, sera de 9.000

BRÈVE

Audience

Le Président Tebboune reçoit le recteur de la Grande mosquée de Paris

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a reçu jeudi dernier à Alger le recteur de la Grande mosquée de Paris, Chems Eddine Hafiz, indique un communiqué de la Présidence de la République. «Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a reçu ce jour et à sa demande le recteur de la Grande mosquée de Paris, Dr Chems Eddine Hafiz», lit-on dans le communiqué.

Lors de cette audience, «le Président Tebboune a assuré au recteur de la Grande mosquée de Paris de son soutien absolu dans la gestion de cet édifice spirituel historique, lui donnant des orientations de poursuivre ses efforts et de hisser les performances de cette institution, à travers l'adoption du juste milieu et la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme», précise la même source. L'audience s'est déroulée en présence du Directeur de Cabinet à la Présidence de la République, Abdelaziz Khellaf et du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a conclu la même source.

Agence



■ Belabed : «Les diplômés des ENS sont prioritaires dans les recrutements du secteur de l'Education, en vertu du contrat signé avec eux». (Photo : D.R)

places pédagogiques avant le 31 décembre prochain. Ces milliers de postes de travail seront éjectés dans le cadre du procédé d'aide à l'insertion professionnelle, «le secteur de l'Education nationale a déjà intégré 26.000 fonctionnaires au titre de ce dispositif jusqu'à ce jour, ce nombre va s'élever à 35.000 fonctionnaires prévu à la fin d'année», a affirmé avant-hier Abdelhakim Belabed. Ce dernier a rassuré que «les diplômés des ENS sont prioritaires dans les recrutements du secteur de l'Education, en vertu du contrat signé avec eux», a-t-il rassuré, ajoutant, toutefois, que le recrutement est soumis également aux besoins pédagogiques du secteur. «En tout, 8.247 enseignants ont été recrutés sur un total de 8.706 diplômés des ENS, alors que 459 enseignants restent sans emploi», explique-t-il devant le Conseil de la Nation. Le ministre a, à l'occasion, rappelé que depuis 2015, le nombre de diplômés de ces établissements dépasse les besoins

du secteur, ce qui a amené le ministère à recourir à «une autorisation exceptionnelle», en vertu de laquelle il a procédé au détachement pour assurer le travail en dehors du palier, et ce, après l'approbation du concerné, avec maintien de la classification. En revanche, et pour des raisons liées au calendrier et à l'expiration des délais, le ministre de l'Education a relevé des difficultés juridiques et pédagogiques rencontrés dans le traitement des listes de réserve étant donné qu'il s'agit de vieilles listes qui remontent de l'exercice 2017-2018. Pour Abdelhakim Belabed, «il est impossible, cette année, de continuer à exploiter les listes de réserves de l'année 2017-2018 dont les délais légaux sont expirés», s'exprime-t-il devant les membres du Conseil de la Nation. Répondant aux questions orales lors d'une plénière au Conseil de la Nation, le responsable de l'Education nationale a rappelé que, «ces listes ont été exploitées ex-

ceptionnellement ces dernières années pour assurer l'encadrement de certaines spécialités et matières dans les régions des Hauts-Plateaux et du Sud», rappelant aussi que plus de 28.000 postes d'enseignant ont été ouverts en 2017. En guise de rassurer les milliers de demandeurs d'emplois, Abdelhakim Belabed a proposé une autre solution pour les diplômés concernés, appelant les candidats concernés à participer au concours de recrutement des enseignants qui sera organisé plus tard. Abordant les retards dans le versement des salaires et des primes aux enseignants dans certaines wilayas, le ministre a indiqué que ses services ont entamé les contacts avec le ministère des Finances, à l'effet d'accélérer la cadence des procédures et du contrôle financier des dossiers concernés par le transfert wilayal, en vue de traiter ces dossiers dans les délais adéquats.

Sofiane Abi

Examen de fin de cycle primaire, cartable, cantines et repas

Belabed met les points sur les «i»

Après l'avoir annoncé une première fois en novembre passé, le ministre de l'Education, Abdelhakim Belabed, a réaffirmé avant-hier devant le Conseil de la Nation l'annulation et le remplacement de l'examen de fin de cycle primaire, appelé communément l'examen du cinquième, par une autre formule qui ne revêt pas le caractère national comme cela est pratiquée pour les autres paliers scolaires. Le ministère de l'Education nationale a décidé de renoncer définitivement à l'examen de fin de cycle primaire et de le remplacer par un autre examen «ne revêtant pas un caractère national et qui ne sera pas organisé dans les mêmes conditions», c'est ce qu'a annoncé avant-hier Abdelhakim Belabed au Conseil de la nation. Mieux, le ministre a défendu cette décision par les réformes et les grands ateliers entamés depuis janvier passé par son département dans la révision générale des programmes d'enseignement

primaire. Devant les membres du Conseil de la Nation, Abdelhakim Belabed, a indiqué que «l'ancienne épreuve de fin de cycle primaire est devenue un lourd fardeau pour les élèves», attestait-il. Parlant des réformes, le premier responsable au ministère de l'Education a indiqué que son département œuvre actuellement à l'allègement du poids du cartable conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, tout en ajoutant que le poids actuel du cartable est inconcevable à cet âge précoce. Les réformes engagées par le ministère de l'Education concerneront également les cantines scolaires et le prix des repas, où des mesures anticipatives ont été prises dans ce sens pour faire élever le prix des repas scolaires permettant une meilleure condition sanitaire et physique des élèves dans l'ensemble des établissements scolaires du pays, «du Sud du pays comme au

Nord», conforte le ministre. Par ailleurs, Abdelhakim Belabed a garanti que «le droit à l'enseignement était consacré dans la Constitution pour chaque Algérien sans distinction aucune», suite à une question posée par un membre du Conseil de la Nation portant sur la réhabilitation des écoles primaires au niveau national. Le ministre de l'Education a rappelé que le nombre des élèves dans les trois cycles confondus est passé à 11 millions durant la rentrée scolaire en cours, tout en rappelant que les indicateurs de scolarisation des nouveaux élèves ayant atteint 98%. Avant de conclure son intervention orale, le ministre de l'Education nationale a assuré et rassuré les membres du Conseil de la Nation en disant que «la politique adoptée par le Gouvernement devra consacrer l'égalité et mettre terme aux disparités enregistrées entre tous les élèves dans la scolarisation».

S. Abi

COVID-19

Prévention

Le dispositif actuel de prévention reconduit pour 15 jours

Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, a décidé de reconduire le dispositif actuel de protection et de prévention contre la pandémie du Coronavirus (Covid-19) pour une durée de quinze (15) jours, à compter de ce jour samedi 11 décembre, indique, jeudi, un communiqué des services du Premier ministre, dont voici le texte intégral.

«En application des instructions de Monsieur le président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, Chef Suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale et au terme des consultations avec le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (Covid-19) et l'autorité sanitaire, le Premier ministre M. Aïmene Benabderrahmane, a décidé des mesures à mettre en œuvre au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus (Covid-19). S'inscrivant toujours dans l'objectif de préserver la santé des citoyens et à les prémunir contre tout risque de propagation du Coronavirus (Covid-19), ces mesures visent, au regard de la situation épidémiologique, à reconduire le dispositif actuel de protection et de prévention qui est reconduit pour une durée de quinze (15) jours, à compter d'aujourd'hui.

La reconduction du dispositif actuel de protection et de prévention intervient à la faveur de la relative stabilisation de la situation épidémiologique, laquelle requiert cependant, l'extrême vigilance des citoyens qui doivent éviter tout relâchement à l'égard du respect des gestes barrières et des différents protocoles sanitaires dédiés aux différentes activités économiques, commerciales et sociales, notamment en raison de l'apparition du nouveau variant Omicron. Elle recommande également l'engagement des citoyens à soutenir l'effort national de lutte contre cette épidémie mondiale par la vaccination et par la poursuite du respect des gestes barrières en particulier pour ce qui est de l'exigence du port obligatoire du masque de protection, les mesures d'hygiène et la distanciation physique En cette circonstance, le Gouvernement appelle l'ensemble des citoyens non encore vaccinés à participer massivement aux campagnes de vaccination qui se poursuivent à travers le territoire national, sachant que la vaccination demeure le meilleur moyen de prévention et de protection.

Agence

Lancement d'un programme de relance de 51 entreprises publiques L'Etat se démène pour sauver le secteur public du naufrage financier

Depuis le début de la pandémie particulièrement, le moral des entreprises publiques est dans les talons et s'inquiètent de plus en plus pour leur avenir. Les employés de plusieurs sociétés publiques mis en congé forcé, l'année dernière dans le cadre de la lutte contre la progression du Covid-19 n'entrevoient guère d'embellie et ils sont toujours dans l'attente de la reprise des marchés.

Ces entreprises sont au bord de la faillite, tandis que leurs responsables continuent de brasser de l'air. L'Etat a déboursé plus de 2.900 milliards de dinars pour venir en aide aux entreprises publiques déficitaires et tente depuis des mois de prendre les mesures nécessaires pour atténuer les contrecoups de la crise économique des entreprises et des professionnels, en vain.

Ces entreprises budgétivores ont provoqué la distorsion économique (grèves, arrêt d'activité), surtout concurrentielle, ce qui a poussé les pouvoirs publics à agir vite et à revoir leur programme d'aide en priorisant uniquement les sociétés qui se trouvent dans les zones d'urgence. Il est prévu dans ce cadre, «le lancement d'un programme de relance de 51 entreprises économiques publiques dans le cadre du Plan d'Action du Gouvernement», a fait savoir le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar. Cette annonce intervient deux jours après la clôture de la Conférence nationale sur la relance industrielle durant laquelle les pouvoirs publics, investisseurs et experts ont débattu de leurs préoccupations quotidiennes, des opportunités d'affaires et des solutions urgentes à mettre en œuvre pour impulser l'investissement national.



■ L'Etat a consacré, au cours des dernières années, plus de 1.200 milliards de DA à l'assainissement des entreprises sans atteindre l'objectif escompté. (Photo : DR)

Le programme de relance de 51 entreprises publiques en détresse vise à remodeler le secteur industriel national en impliquant la puissance publique et privée et instaurant un nouveau partenariat (public-privé) et une nouvelle dynamique du secteur public marchand industriel. La nouvelle stratégie s'articule autour de trois grandes lignes, la cohésion économique, la compétitivité et l'investissement. En annonçant le projet en perspective de relance de 51 entreprises économiques publiques en partenariat avec des opérateurs nationaux ou étrangers, M. Zeghdar réaffirme l'attachement de l'Etat à la vitalité des entreprises publiques souveraines et à la durabilité de leurs activités, citant parmi ces entreprises publiques qui étaient pionnières dans leur secteur, «le complexe sidérurgique d'El-Hadjar, confronté ces dernières années à plusieurs problèmes qui appellent une révision de son mode de gestion, et l'Entreprise nationale des industries de l'électroménager (Eniem), dont le taux d'intégration a beaucoup reculé après

avoir atteint 70%», a-t-il indiqué. Désormais le soutien ne se fera pas avec une subvention directe de ces entreprises, mais par des partenariats (PPP ou étrangers) qui devraient évoluer dans un environnement d'affaire propice. Il est prévu dans ce cadre la révision du Code de l'investissement (fin prêt), des règles d'octroi des incitations et avantages fiscaux aux investisseurs et la facilité de l'accès au foncier industriel. Un des leviers d'attractivité et de la simplification administrative. Confirmant ainsi la détermination des pouvoirs publics de lever tous les obstacles bureaucratiques, financiers et fonciers qui contiennent toutes intentions ou projets d'investissements. Le premier responsable a révélé dans ce sens, lors de son intervention sur la chaîne de télévision nationale, que «plus de 60% des 400 projets en suspens entrèrent en activité avant la fin de l'année en cours» conformément aux directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune qui a inauguré la Conférence nationale de la relance industrielle, lors de la-

quelle il a accusé certaines parties d'encourager la bureaucratie associée et de saboter le lancement des projets d'investissement d'envergure. Il a appelé les administrateurs, les investisseurs et les pouvoirs publics de marcher ensemble pour relever le défi de la relance et s'affronter dans un marché plus compétitif, contributif et inclusif.

Pour ce faire, il faut instaurer une nouvelle gouvernance des entreprises publiques pour plus d'autonomie. «Il y a une véritable volonté et le ministère est tenu de soumettre un rapport détaillé, toutes les deux semaines, au Gouvernement, en vue de s'enquérir de l'état d'avancement de l'application des procédures de levée des obstacles à ces projets», a précisé M. Zeghdar revenant sur le règlement des dossiers des projets d'investissements en suspens, affichant son satisfecit concernant les efforts consentis par «les groupes publics, tels que le groupe de cimenterie "Gica" et le groupe "Agrodiv" dans l'optimisation de la production, de la qualité et de l'exportation, grâce au partenariat et à la sous-traitance, il est possible d'instaurer une base industrielle forte et solide», a-t-il souligné.

C'est un moyen efficace pour raffermer les trésoreries des entreprises et renforcer leur contribution publique. «L'Etat avait consacré, au cours des dernières années, plus de 1.200 milliards de dinars à l'assainissement de ces entreprises sans atteindre l'objectif escompté à cause des dettes cumulées en raison de plusieurs facteurs, notamment la pandémie de Covid-19», a déclaré le ministre, déplorant la situation des entreprises publiques (complexe El Hadjar et Eniem), budgétivores et qui peinent à se mettre sur l'orbite du développement économique.

Samira Takharboucht

La révision du système de gouvernance des banques urge

Le secteur bancaire national attend toujours sa révolution !

Le Premier ministre et ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane a annoncé, la semaine dernière lors de la Conférence nationale sur la relance industrielle tenue à Alger du 4 au 6 du mois en cours, l'ouverture des capitaux des banques publiques dès le début de l'année 2022. Il a affirmé à la même occasion «la révision du système de gouvernance des entreprises publiques, dont la situation économique actuelle est en deçà des aspirations». Ainsi, la révision de l'architecture du système bancaire s'impose pour hisser le niveau de gouvernance, notamment des banques publiques en difficultés. La Banque d'Algérie a affecté cette année 2.100 milliards de dinars pour refinancer les banques publiques afin d'encourager l'octroi des crédits, mais aussi pour régler le problème de liquidité.

La crise du Coronavirus a démontré d'autres failles de gouvernance, notamment, réglementaire affectant le développement des activités économiques ainsi que l'investissement. La question de gouvernance hante les pouvoirs publics, déterminés à restructurer et moderniser le secteur bancaire pour un

meilleur contrôle, transparence et réinstaurer la confiance des clients. Jeudi dernier, le gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Rostom Fadhl est revenu lors de sa participation par visioconférence aux travaux de la 16^{ème} réunion annuelle du Fonds monétaire arabe (FMA) sur «la nécessité de réviser le système de gouvernance des banques et des institutions financières sur fond de récession économique mondiale due au Covid-19», a indiqué un communiqué de la Banque Centrale. Il a réitéré l'impératif du «renforcement du principe d'autonomie et de transparence dans les conseils d'administration des banques et des institutions financières en vue d'optimiser la gestion professionnelle des finances et permettre à ces institutions de poursuivre l'action pour la réalisation des objectifs tracés».

La mise en place de dispositifs de gouvernance interne solides est fondamentale pour assurer le bon fonctionnement des banques et des institutions financières. C'est ce qu'a affirmé, à son tour, le Directeur général et Président du Conseil d'administration du Fonds monétaire arabe, Dr. Abdelrahmanes A.

Al Hamidy, qui a appelé les pays arabes à revoir leur système de gouvernance des banques, à l'instar de son pays qui prévoit «un nouveau système de gouvernance des banques aux EAU qui aidera à soutenir les niveaux de production dans le pays, grâce à une augmentation potentielle de la demande globale qui inclura une croissance des exportations, suite à l'alignement des jours de travail aux EAU sur ceux de ses partenaires commerciaux mondiaux», selon le site de Emirats Agence presse.

Intervenant dans le même sillage, M. Fadhl a appelé aussi à «intensifier les efforts au niveau des banques centrales dans le contexte des défis marquant cette période, à travers, entre autres, les enseignements tirés de la crise sanitaire au niveau des banques centrales, les défis auxquels fait face le secteur des banques et l'expérience de l'Algérie à ce sujet», mettant l'accent sur l'importance de «la numérisation bancaire et de la technologie financière dans la préservation de la prestation des services et des produits financiers aux ménages et aux sociétés».

Samira Tk

TRANSPORT

Trafic routier

Une collaboration avec l'Université pour l'élaboration de plans de circulation

Le département des Transports œuvre en collaboration avec l'Université pour l'élaboration de plans de circulation permettant de venir à bout du problème de la congestion du trafic routier en Algérie, a fait savoir jeudi à Alger le ministre du secteur, Aïssa Bekkaï.

S'exprimant lors d'une plénière du Conseil de la Nation présidée par le vice-président de l'institution parlementaire, Fouad Sebouta en présence de nombre de ministres, M. Bekkaï a précisé que l'élaboration de plans de circulation et transport, urbain et collectif, requiert «des montants importants», soulignant que son secteur œuvre en partenariat avec l'Université pour les concevoir en vue de mettre un terme aux embouteillages.

Répondant à une question du sénateur Malik Khadiri (FLN) relative aux mesures prises par le secteur pour résoudre ce problème, le ministre a fait savoir que son département s'employait en partenariat avec l'Université à concevoir des plans de circulation, primordiaux, dit-il, pour solutionner ce problème. Il a également rappelé d'autres mesures prises dans ce sens à l'image de la réouverture de la ligne métro et le chemin ferré en arrêt depuis plus de 10 mois ainsi que l'ouverture des lignes de transport assurées par l'Etablissement public de transport urbain et suburbain et la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) pour desservir les habitants des nouvelles cités.

Le ministre a cité également la reprise des trains nocturnes et la réalisation, en cours, de la ligne tramway de 14,8 km à Mostaganem qui entrera en service au premier trimestre de 2022 outre la réouverture des téléphériques.

M. Bekkaï a fait état de la dissolution, dans le cadre de la lutte contre l'argent sale, d'une entreprise et la confiscation de ses bus estimés à plus de 3.300, redistribués aux Universités et aux wilayas pâtissant d'un déficit en moyens de transport.

Concernant la possibilité de réaliser un projet de tramway à Laghouat évoquée par le sénateur Mahmoud Kissari, le ministre a indiqué que cela dépendra de la situation financière.

Agence

INFO EXPRESS

Récompense

L'Algérie décroche le 1^{er} Prix du meilleur film de sensibilisation à l'action policière

L'Algérie, représentée par la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), a décroché le premier Prix du meilleur film de sensibilisation aux droits de l'Homme dans l'action policière, a indiqué jeudi un communiqué des services de la Sûreté nationale. «Le prix a été décerné lors des travaux de la 45^e Conférence des responsables des organes de Police et de sécurité arabes tenue à Tunis», précise la même source. Le Prix a été remis au Directeur général de la sûreté nationale, Farid Bencheikh, par le Secrétaire général du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur (CMAI), Dr. Mohamed Ben Ali Koumane, conclut le communiqué.

Transport ferroviaire

Les trains Alger-Tizi-Ouzou-Oued-Aïssi limités à la gare d'Agha

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a annoncé jeudi que les trains circulant sur le tronçon de ligne Alger-Tizi-Ouzou-Oued-Aïssi seront limités à la gare d'Agha à compter du samedi prochain. «La Société nationale des transports ferroviaires informe son aimable clientèle que suite à des travaux de maintenance de la voie qui seront effectués en gare d'Alger à compter du samedi 11 décembre 2021, les trains circulant sur le tronçon de ligne Alger/Tizi-Ouzou/Oued-Aïssi et retour, seront limités à la gare d'Agha», a indiqué la société sur sa page Facebook officiel. La Société nationale des transports ferroviaire a rassuré quant au respect de la ponctualité de ses trains sur cette ligne qui seront disponibles selon les mêmes horaires. La SNTF a précisé également qu'elle «mettra en œuvre tous les moyens humains et techniques dont elle dispose, pour rétablir la situation normale dans les plus brefs délais».

Justice

3 ans de prison ferme requis contre l'ancien wali de Aïn Defla et ses coaccusés

Le procureur de la République près le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a requis jeudi une peine de trois (3) ans de prison ferme et une amende de 200.000 DA à l'encontre de l'ancien wali de Aïn Defla, Aziz Benyoucef et ses coaccusés, poursuivis pour des chefs d'inculpation liés à la corruption.

Une amende de 5 millions de DA a été également requise à l'encontre de la société «ETRHB» avec confiscation de tous les biens relatifs à cette affaire.

Sont poursuivis dans cette affaire, en plus de l'ancien wali de Aïn Defla et du groupe «ETRHB» représenté par son propriétaire Saïd Haddad, l'exp/APC de Miliana, Moussa Fe-



radj, l'ex-directeur de l'Energie et des Mines d'Aïn Defla, Kouachi Achi, le directeur de l'Urbanisme, Moussa Abada, et le directeur des Domaines, Salaheddine Felioune.

Lors de son audition, l'ex-wali a déclaré avoir octroyé un contrat de concession d'un

foncier d'une superficie de 24.156 m2 au Groupe Haddad après «avoir examiné une demande formulée par le Groupe portant réalisation d'une centrale à béton destinée aux projets de travaux publics à Aïn Defla, dont la réalisation était confiée au groupe ETRHB».

Accidents de la route

12 morts et 362 blessés en zones urbaines en une semaine

Douze (12) personnes ont trouvé la mort et 362 autres ont été blessées dans 315 accidents de la circulation enregistrés au niveau des zones urbaines durant une semaine, selon un bilan rendu public, jeudi, par les services de la Sûreté nationale.

Le bilan des accidents de la

circulation durant la période allant du 30 novembre au 6 décembre courant fait état d'une hausse du nombre d'accidents (+62), des blessés (+76) et du nombre de décès (+3), a précisé la même source.

Les mêmes données indiquent que «le facteur humain

était la principale cause dans plus de 97% de ces accidents induits, notamment, par le non-respect du Code de la route, le non-respect de la distance de sécurité, l'excès de vitesse, la fatigue, le manque de vigilance au volant et d'autres facteurs à l'état du véhicule».

La DGSN a réitéré son appel aux usagers de la route au respect du Code de la route et à la vigilance et la prudence lors de la conduite. Elle rappelle également ses numéros vert 15-48 et de secours (17) mis à la disposition des citoyens 24h/24, a conclu la même source.

Religion

La Grande mosquée de Paris œuvre à diffuser des valeurs pour la prévention de la radicalisation

Le recteur de la Grande mosquée de Paris, Chems Eddine Hafiz, a affirmé jeudi à Alger que l'institution qu'il préside œuvrait à la lutte contre la radicalisation religieuse, rappelant la publication d'un fascicule qui reprend des principes permettant d'éliminer ce phénomène.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de l'audience que lui a accordée le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, M. Hafiz a indiqué «avoir mis en place, depuis sa nomination à la tête de la mosquée de Paris en janvier 2020,

des mesures pour la prévention de la radicalisation, dont la publication d'un fascicule qui reprenait tous les documents qui avaient été élaborés à l'époque par le ministère des Affaires religieuses, un document devenu aujourd'hui une référence importante».

«L'Algérie adopte un islam de juste milieu, un islam de tolérance et de fraternité qui doit être amplifié en France, et c'est la mission que m'a confiée le Président de la République de porter haut ce message de fraternité, éclairé et modéré», a-t-il déclaré. Selon le recteur de

la Grande mosquée de Paris, le «Président Tebboune a insisté pour que nos jeunes notamment musulmans d'Algérie ou d'autres «soient extrêmement vigilants sur cette radicalisation qui a dévoyé le message religieux».

A cette occasion, M. Hafiz a offert une nouvelle édition de la traduction des sens du Saint Coran faite par Hamza Boubakeur, révisée par un groupe d'imams détachés du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs et rééditée sous la direction de la Grande mosquée de Paris.

INFO EXPRESS

Covid-19

La pandémie a fait 5.278.777 morts dans le monde

La pandémie du nouveau coronavirus a fait au moins 5.278.777 morts dans le monde depuis que le bureau de l'OMS en Chine a fait état de l'apparition de la maladie fin décembre 2019, selon un bilan établi jeudi à partir de sources officielles. Plus de 267.222.780 cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie. La grande majorité des malades guérissent, mais une part encore mal évaluée conserve des symptômes pendant des semaines, voire des mois. Sur la journée de mercredi, 8.424 nouveaux décès et 694.746 nouveaux cas ont été recensés dans le monde. Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont les Etats-Unis avec 1.745 nouveaux morts, la Russie (1.181) et la Pologne (561). Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 793.228 décès pour 49.538.960 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins. Après les Etats-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 616.251 morts et 22.167.781 cas, l'Inde avec 474.111 morts (34.666.241 cas), le Mexique avec 295.894 morts (3.908.534 cas), et la Russie avec 286.004 morts (9.925.806 cas).

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulancier) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout-Puissant vous le rendra.

MOB : 0782519683

Demande d'aide financière

Dame cancéreuse, démunie, demande à toute âme charitable de lui venir en aide (financière) afin d'effectuer des examens (échographie analyses, etc...).

MOB : 05 59 31 19 67.

Libye

L'armée annonce l'arrestation d'une personne impliquée dans l'affaire des charniers

L'armée libyenne a annoncé, jeudi, l'arrestation d'un homme recherché appartenant à la milice Al-Kani affiliée aux forces du général à la retraite Khalifa Haftar, pour son implication dans l'affaire des «fosses communes» découvertes dans la ville de Tarhouna, au sud de la capitale. C'est ce qui ressort d'une déclaration de la «444e Brigade» de l'armée libyenne.

Le communiqué indique qu'«une unité de la 444^e Brigade, en coopération avec l'Agence de prévention et de lutte contre le terrorisme et le crime organisé, a procédé à l'arrestation de l'un des hommes les plus recherchés de la ville de Tarhouna, note l'agence de presse turque. «Et d'expliquer que le suspect se nomme Juma Khalifa Al-Khaliqi, membre de la milice Al-Kani, impliquée dans plusieurs enlèvements et assassinats, ainsi que dans l'affaire des charniers découverts dans la ville de Tarhouna. Le communiqué précise qu'il a été «appréhendé dans la zone d'Abu Salim, dans la ville de Tripoli. Il se cachait dans une maison et se déplaçait sous une fausse identité et avec un faux permis de conduire. «La milice «Al-Kani», connue sous le nom de «Septième Brigade» puis de «Neuvième Brigade», est une milice libyenne dirigée par les frères Al-Kani, qui sont au nombre de six, Abdul Khaleq, Muhammad, Muammar, Abdul Rahim, Mohsen et Abdul Azim. Leur septième frère Ali, a été tué avant la formation de la milice, note l'agence de presse turque. Le département du Trésor américain a annoncé, en novembre 2020, l'imposition de sanctions contre



La milice libyenne Al-Kani est accusée de crime d'enlèvement et assassinat.

cette milice, pour avoir tué des civils dont les corps ont été retrouvés dans des fosses communes et individuelles à Tarhouna, ainsi que pour avoir torturé et déplacé des milliers d'autres personnes. En novembre 2017, le procureur général a émis des mandats d'arrêt contre 14 des membres de la milice Al-Kani, tandis que des mandats d'arrêt internationaux ont été émis contre les frères Muhammad, Abdul Rahim et Abdul Azim. Seuls les frères Abdul Rahim, Abdul Khaleq et Mouammar sont encore en vie. Des fosses communes renfermant des dépouilles humaines sont régulièrement découvertes dans les zones que

contrôlaient les milices d'Haftar, qui ont combattu pendant des années le précédent gouvernement d'«entente nationale», note le média turc.

La Palestine se félicite du vote de l'ONU sur des résolutions en faveur de la cause palestinienne

Le ministre des Affaires étrangères et des Expatriés, Riyad Al-Maliki, a salué le vote des pays à la majorité en faveur de résolutions pour la Palestine à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la 76^e session, qui ont été adoptées jeudi. L'Assemblée générale des Nations unies a adopté, à une écrasante majorité, cinq résolutions liées à la

question palestinienne, en plus de la résolution concernant le soutien aux réfugiés palestiniens, qui comprend le mandat de l'UNRWA, qui a obtenu le soutien de 164 pays, alors que seul Israël a voté contre et 10 pays se sont abstenus, dont les États-Unis. La deuxième résolution sur les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine, UNRWA a reçu une majorité de 162 pays, les pays qui se sont opposés sont le Canada, Israël, Micronésie, les îles Marshall et les États-Unis et 6 pays se sont abstenus. La troisième résolution sur les propriétés des réfugiés palestiniens et leurs revenus a reçu le soutien de 159 pays, 5 s'y sont opposés (Canada, Israël, îles Marshall, Nauru et États-Unis), avec 8 abstentions, tandis que la quatrième résolution sur les colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé, a été voté par 146 pays et 7 pays ont voté contre (Canada, Hongrie, Israël, Libéria, Îles Marshall, Micronésie et États-Unis), avec 20 abstentions. Concernant la cinquième résolution sur les travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, 80 pays ont voté pour la résolutions, 18 contre et 73 abstentions. Le représentant permanent de l'État de Palestine auprès des Nations Unies, l'Ambassadeur Riyad Mansour, a remercié la communauté internationale pour ce formidable soutien en faveur de la cause palestinienne et de ses résolutions. ■

Sahara occidental : Le Front Polisario accuse la France et l'Espagne

La France et l'Espagne soutiennent «ouvertement» l'occupation marocaine du Sahara occidental, a affirmé jeudi le Premier ministre sahraoui, Bouchraya Hammoudi Beyoun, notant que les intérêts financiers expliquent en grande partie cette position. «La France et l'Espagne soutiennent ouvertement l'occupation du Sahara occidental par le Maroc (et) parfois, l'achat d'armes et de matériel de torture par le Maroc à certains pays encourage le royaume à poursuivre ses agissements

au Sahara occidental», a déclaré le Premier ministre sahraoui lors d'une conférence de presse organisée à Las Palmas (Grande Canarie, Espagne), à la veille de l'ouverture des travaux de la 45^e Conférence européenne de solidarité et de soutien au peuple sahraoui, EUCOCO. «Pourquoi la France refuse-t-elle que la Minurso surveille les droits de l'Homme dans les territoires occupés ? Pourquoi ce pays qui prône la liberté, l'égalité et la fraternité refuse-t-il que les Sahraouis exercent leur droit à

l'autodétermination», s'est-il interrogé, par ailleurs. Concernant l'Espagne, Bouchraya Hammoudi Beyoun a déploré le fait que les gouvernements espagnols successifs, de gauche comme de droite, emboîtent le pas à la France et appuient le Maroc. Il a fait remarquer, à ce propos, que l'Espagne, en se rapprochant du Sahara occidental, gagnerait davantage sur le plan économique, les territoires sahraouis étant une voie d'accès vers le monde arabe et l'Afrique. ■

Polisario-Maroc

Plus de 15 civils sahraouis tués par l'armée marocaine depuis novembre 2020

Plus de quinze civils sahraouis, algériens et mauritaniens ont été tués par l'armée marocaine depuis la reprise du conflit armé entre le Front Polisario et le Maroc, le 13 novembre 2020, a indiqué jeudi le Premier ministre sahraoui, Bouchraya Hammoudi Beyoun. «Durant les treize derniers mois, le Maroc a bombardé avec ses drones des civils sahraouis,

mauritaniens et algériens», a déclaré le Premier ministre sahraoui, lors d'une conférence de presse organisée à Las Palmas (Grande Canarie, Espagne), à la veille de l'ouverture des travaux de la 45^e Conférence européenne de solidarité et de soutien au peuple sahraoui, EUCOCO. Selon Bouchraya Hammoudi Beyoun, les victimes sont des commerçants

ou des investisseurs, assurant qu'il existait des «photos et des preuves» sur ces agressions commises contre les civils. Il fera remarquer, à ce propos, que le Maroc fait tout pour que ce conflit soit invisible aux yeux de la communauté internationale. Pourtant, depuis le 13 novembre 2020, «les positions de l'armée marocaine sont bombardées quo-

tidienement. Et chaque jour, des soldats marocains sont tués et du matériel est détruit», a-t-il ajouté. La guerre «connaîtra sans doute une escalade et c'est ce que redoute le Maroc qui a accepté le plan de paix de l'ONU (en 1991), car les Sahraouis détenaient 2500 prisonniers marocains, sans parler des milliers de blessés», a-t-il appelé. ■

contribution

Alimentation de la Caisse de l'allocation chômage et des retraites

Croissance économique via une nouvelle gouvernance

→ Lors du Conseil des ministres du 22 août 2021, il a été décidé d'éliminer les pénalités de retard en matière de cotisations à la sécurité sociale en faveur de 760.552 employeurs, tout en encourageant les cotisations aux Caisses de la sécurité sociale dans l'objectif de préserver le tissu économique et un projet de loi instituant les allocations chômage qui s'ajoutera aux formules d'allocations de chômage adoptées dans d'autres secteurs.



Fait nouveau, une partie de la classe moyenne commence à disparaître graduellement et à rejoindre la classe pauvre, l'inflation, et c'est une loi universelle jouant comme facteur de concentration au profit des revenus variables et au détriment des revenus fixes. L'action louable au profit des zones d'ombre serait un épiphénomène face à la détérioration du pouvoir d'achat de la majorité de la société civile informelle, la plus nombreuse, atomisée, non encadrée qui risque de basculer dans l'extrémisme, face à des discours de responsables déconnectés de la réalité, des partis politiques traditionnels et une société civile officielle souvent vivant de la rente, inefficace comme intermédiation sociale.

Pour alimenter la Caisse allocation chômage, les pouvoirs publics peuvent prévoir transitoirement entre 0,5 et 1,5% des recettes de Sonatrach (voir notre interview au quotidien gouvernemental *El Moudjahid* 24 août 2021). Encore que l'Algérie possède quelques marges de manœuvres, avec une dette publique totale par rapport au PIB de 63,3%, contre 53,1% en 2020, et que la dette publique nette totale représentera 60,5%, contre 50,4% en 2020 et une dette extérieure inférieure relativement faible qui devrait atteindre 3,6% et 5,2% du PIB en 2021 et 2022, contre 2,3% en 2020. Comme conséquence, les tensions sociales sont atténuées artificiellement grâce aux recettes des hydrocarbures qui permettent des subventions et transferts sociaux représentant 23,7% du budget général et 9,4% du PIB pour l'exercice 2021, mais mal ciblées et mal gérées. L'Algérie, selon le FMI dans son rapport d'avril 2021, continue de bénéficier d'une marge de mouvement positive, la dette extérieure restant modeste. Mais il faut être réaliste, la chute drastique du cours des hydrocarbures via le faible taux de croissance, l'augmentation du chômage et la baisse des réserves de change qui ont clôturé fin juin 2021 à 44 milliards de dollars contre 194 milliards fin 2013, malgré toutes les restrictions qui ont

paralysé l'appareil de production et accentué l'inflation (un exemple l'augmentation de plus de 100% des voitures d'occasion et des pièces détachées), rend difficile l'alimentation de la Caisse de chômage et menace la pérennité des caisses de retraite.

Toute nation ne peut distribuer que ce qu'elle a préalablement produit, le populisme pouvant conduire à un processus inflationniste incontrôlable sans création de valeur et donc, à la dérive économique et sociale avec des incidences sécuritaires et donc attention aux effets de l'émission monétaire sans contreparties productives (planche à billets prévoyant pour 2021 environ 2100 milliards de dinars). D'où l'importance d'un nouveau modèle de croissance créant de la valeur, fonction d'une nouvelle gouvernance, dont les sous-segments sont une nouvelle politique de l'emploi, l'actuelle privilégiant les salaires-rente avec le nivellement par le bas, décourageant les énergies créatrices (audit réalisé sous ma direction pour la présidence de la République 2008, 5 volumes 680 pages sous le titre pression démographique et nouvelle politique de l'emploi dont les recommandations n'ont pas été appliquées).

Premièrement, en ce qui concerne l'emploi, la politique passée et actuelle a été de préférer la distribution de revenus (salaires versés sans contreparties productives) à l'emploi, c'est-à-dire contribuant implicitement à favoriser le chômage. Aussi, il s'agit de modifier les pratiques collectives et réduire les à-coups sur l'emploi en accroissant la flexibilité des revenus et des temps de travail par une formation permanente pour permettre l'adaptation aux nouvelles techniques et organisations.

Deuxièmement, ce n'est pas un change-

ment d'assiette des prélèvements qui résoudra les problèmes, mais dans la maîtrise de la dépense aussi bien la dépense globale que la dépense remboursée, car dans cette sphère spécifique, celui qui consomme n'est pas nécessairement celui qui finance, et cela n'est pas neutre pour l'activité productive. L'ensemble des dépenses de la sécurité sociale ne doit pas croître, en volume, plus vite que la croissance du produit intérieur brut (PIB).

Troisièmement, cette rationalisation des dépenses ne saurait signifier restriction aveugle afin de permettre de couvrir les besoins des plus démunis, renvoyant à la rénovation du système fiscal, le niveau de l'impôt direct dans une société mesurant le degré d'adhésion de la population car le système d'impôt est au cœur même de l'équité. Mais l'impôt pouvant tuer l'impôt modifiant l'allocation des ressources réalisées, notamment l'offre de capital et de travail ainsi que la demande de biens et services. Un système fiscal efficace doit trouver le moyen de prélever des recettes en perturbant le moins possible les mécanismes qui conduisent à l'optimum économique et s'articuler autour des prélèvements faiblement progressifs sur des assiettes larges. En attendant qu'une économie productive se mette en place, je propose quelques recommandations, permettant une meilleure efficacité économique et reposant sur plus de justice sociale qui ne saurait signifier égalitarisme, supposant une mutation de l'Etat providence : premièrement, entre 2/5% des recettes d'hydrocarbures doivent alimenter les caisses de retraite et la caisse allocation chômage annuellement. Deuxièmement, toutes les personnes ayant 32 années de travail plein peuvent aspirer à la retraite, sauf s'ils sont volontaires, et cas

exceptionnel pour des personnes malades ou ayant subi un accident de travail. Troisièmement, pour les métiers pénibles, et les femmes, il y a lieu de prévoir des clauses de spécificités. Un nouveau modèle social permettant la création de richesses et donc la levée des contraintes de la mise en œuvre des affaires avec les réformes des institutions pour moins de bureaucratie, par une réelle décentralisation autour de grands pôles économiques régionaux, du système financier et socio-éducatif inadapté, et la lutte contre la corruption, le rapport annuel, Doing business 2020, classant l'Algérie à la 157^e place avec un score de 48,6 points, sur 190 pays, loin de ses potentialités.

En résumé, la situation économique actuelle est complexe surtout avec les effets de l'épidémie de coronavirus et du réchauffement qui modifieront tant les relations internationales que le pouvoir économique mondial imposant à l'Algérie des stratégies d'adaptation afin d'éviter sa marginalisation en ce monde où toute Nation qui n'avance pas régresse, n'existant pas de situations statiques. Surmonter l'actuelle crise politique et économique est un défi à la portée de l'Algérie afin d'éviter les tensions sociales et devenir un acteur clef de la stabilité de la région méditerranéenne et africaine. Espérons qu'avec l'impact de l'épidémie du coronavirus qui a paralysé toute l'économie mondiale et pas seulement l'Algérie, que le dialogue, outil par excellence de la bonne gouvernance, l'emporte sur les passions, l'objectif stratégique privilégier les intérêts supérieurs de l'Algérie.

Abderrahmane Mebtoul
Professeur des universités
Expert international

INFO EXPRESS

Tizi-Ouzou Désenclaver les villages enneigés, une tâche quotidienne de la Gendarmerie

Maintenir les voies d'accès vers les villages situés sur les hauteurs enneigées du Djurdjura afin d'éviter leur isolement, est la tâche quasi quotidienne de certains services et corps de sécurité de la wilaya de Tizi-Ouzou, à l'instar de la Gendarmerie nationale. C'est sous un ciel gris qui menace de déverser sur la ville des Genêts des averse de pluies, que les éléments de la Gendarmerie nationale, équipés du matériel nécessaire pour le déneigement, ont pris le départ mardi à partir du Groupement territorial de la wilaya, direction les cimes enneigées du Djurdjura. Trois accès relevant des compétences de ce corps sécuritaire, et reliant la wilaya de Tizi-Ouzou à celle de Bouira, sont fermés à la circulation, à savoir la Route nationale (RN-15) fermée au niveau du Col de Tirourda (commune d'Iferhounene), la RN-30 bloquée à hauteur du Col de Tizi N'Kouilal, commune d'Iboudrarenne et la RN-33 fermée à Aswel, commune d'Aït Boumahdi. «Nous allons nous rendre au col de Tizi n'Kouilal pour dégager la neige et rétablir la circulation», a annoncé le chargé de communication du groupement, le commandant Nouredine Ouchene. A Iboudrarenne, les éléments de la brigade de Gendarmerie de Tassaft, à leur tête le chef de brigade, l'adjutant Larbi Djebour Ali, rejoignent le convoi en provenance de Tizi-Ouzou.

Laghouat

La résistance contre la colonisation inscrite dans l'Histoire en lettres d'or

Le ministre des Moudjahidine et Ayants-droit, Laid Rebigua, a affirmé jeudi que la résistance de Laghouat contre la colonisation était inscrite en lettres d'or et avec fierté dans l'Histoire du pays.

S'exprimant lors d'une conférence sur cette «résistance», le ministre a indiqué que les forces coloniales françaises, lourdement armées, ont été confrontées en 1852 à une population sans défense mais animée d'une forte détermination qui lui a permis de fortifier la ville, contraignant l'occupant à recourir à l'arme chimique, le chloroforme, et à décimer une bonne partie de la population locale, une atrocité qui restera gravée dans l'Histoire comme l'un des pires crimes contre l'humanité. Pour M.Rebigua, l'Histoire retiendra que la résistance de Laghouat ne s'est pas estompée depuis l'entrée du colonialisme français, et s'est manifestée à travers la participation des enfants de la région aux différents mouvements de résistance algérienne, à l'instar de la résistance de Sidi-Moussa Benhassen, Alger dans les années trente du 19ème siècle. Le ministre des Moudjahidine a appelé les responsables locaux à poursuivre l'édification du pays, dans la fidélité au serment fait aux Chouhada et Moudjahidine. Les travaux de la conférence d'Histoire sur la résistance de Laghouat se sont articulés au-



tour du génocide perpétré par l'armée coloniale française à travers «l'holocauste» du 4 décembre 1852 et le recours aux armes chimiques, durant toute la période de l'occupation française du pays, 1830-1962. Les interventions d'historiens et d'universitaires ont porté sur des thèmes traitant des crimes coloniaux à Laghouat, l'identité nationale et la résistance de La-

ghouat, ainsi que les armes chimiques et leur utilisation en Algérie par le colonialisme français, le chloroforme comme exemple. Les participants ont appelé au terme de la rencontre à décréter la commémoration du 4 décembre 1852 comme Journée nationale de la résistance populaire, et l'intégrer dans les manuels scolaires, en plus d'envisager la tenue des prochaines rencontres sur cet événement sous forme de séminaire national dès sa prochaine commémoration en décembre 2022. La mise en place à Laghouat d'une unité de recherche du centre national de recherches sur le mouvement national et la Révolution du 1er novembre, qui se penchera sur l'Histoire de la résistance populaire dans la région et des crimes coloniaux qui y ont été perpétrés, l'encouragement des recherches sur l'histoire de la région à travers la collecte

d'archives à l'intérieur du pays ou à l'étranger, ainsi que la désignation d'une commission spécialisée pour enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques le 4 décembre 1852, ont été d'autres recommandations issues de cette rencontre. Les participants ont appelé, en outre, à s'intéresser aux traductions d'ouvrages sur l'histoire de la région, le soutien des associations locales et nationales s'intéressant à ce volet de l'Histoire, en coordination avec le secteur des Moudjahidine, en plus d'encourager les films documentaires et les œuvres théâtrales traitant de la résistance de Laghouat. Auparavant, le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Laid Rebigua, s'est recueilli au cimetière des martyrs, et a rendu visite au Moudjahid Saad Charef et à la fille du Chahid Tata Bensalem, qu'il a honoré ainsi que la famille du Chahid Bennacer Benchohra.

Aïn Témouchent

L'étincelle qui a démontré l'attachement du peuple algérien à l'indépendance

Les manifestations du 9 décembre 1960 dans la ville de Aïn Témouchent contre la visite du général Charles de Gaulle ont été l'étincelle qui s'est répandue dans tout le pays, le 11 décembre 1960, confirmant l'attachement du peuple algérien à sa révolution, a affirmé le moudjahid, Mohamed Benabdeslam. Le moudjahid Benabdeslam, qui a vécu ces événements à Aïn Témouchent, a démenti à l'APS les allégations selon lesquelles les manifestations du 9 décembre 1960 auraient éclaté spontanément, indiquant qu'au contraire «la touche du FLN était fortement présente», soulignant que c'est le FLN qui a préparé secrètement ces manifestations en mobilisant un nombre important de jeunes pour s'y impliquer, pour contrecarrer la visite du général de Gaulle et faire échec à son prétendu projet de «L'Algérie algérienne», à travers lequel il tentait de gagner du temps et obtenir

une trêve. Ce moudjahid, qui a présidé auparavant l'association du 9 décembre 1960, a poursuivi «la touche du FLN était présente lors de ces manifestations à travers la présence du drapeau national et des chants forts qui ont atteint les oreilles du général de Gaulle, notamment celles scandant «Vive l'Algérie» et «L'Algérie libre». Ce moudjahid, qui a présidé auparavant l'association du 9 décembre 1960, a poursuivi «la touche du FLN était présente lors de ces manifestations à travers la présence du drapeau national et des chants forts qui ont atteint les oreilles du général de Gaulle, notamment celles scandant «Vive l'Algérie» et «L'Algérie libre» et pour l'indépendance de l'Algérie». M. Benabdeslam se souvient de la scène qu'il a vécue alors qu'il avait environ 19 ans, lorsque le président français est descendu au siège de la commune de Aïn Témouchent, un vendredi pluvieux, en prove-

nance de l'aéroport de Tlemcen pour prononcer un discours devant les colons et les pieds-noirs, ainsi que des Algériens travaillant dans leurs fermes, qui ont été amenés sur la place adjacente au siège de la commune. Les slogans «Algérie française» et les drapeaux français étaient fortement présents dans cette place où se trouvait également un nombre d'anciens résistants de l'armée française, arborant des insignes et des médailles militaires. «Tout se déroulait tranquillement comme l'administration française l'avait prévu, jusqu'à l'émergence de groupes de jeunes venus de plusieurs quartiers dont Graba (Moulay Mustapha actuellement) et du douar Balini au coin faisant face aux Français et aux colons brandissant des banderoles sur lesquelles on pouvait lire «Vive l'Algérie» et «Algérie libre», a encore souligné Mohamed Benabdeslam.

Alger

Les projets de décongestion du trafic routier de la capitale examinés

Les projets de décongestion du trafic routier de la capitale ont été examinés mercredi, lors de la réunion du Gouvernement, présidée par le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane. Lors de cette réunion, «une communication a été présentée par le ministre des Travaux Publics sur la décongestion du trafic routier de la capitale, abordant les projets structurants devant atténuer le trafic routier sur les deux grands axes de l'Autoroute de

l'Est et la rocade Sud, en fonction des prévisions d'évolution du trafic», ont indiqué les services du Premier ministre dans un communiqué. Dans ce cadre, il a été présenté différentes variantes pour l'extension des capacités de ces axes «en recourant aux meilleurs choix sur le plan technique», ajoute la même source. Un point de situation a été fait également quant à l'état d'avancement des projets déjà engagés durant les deux derniers mois, conclut le communiqué.

Islam

Réflexion autour de l'historicité du Coran

Par Mouhib Jaroui

Le résultat recherché est que la « vérité » est indissociable des circonstances qui l'ont rendue possible et donc de montrer qu'elle est « toujours l'effet d'une construction » selon l'expression de Michel Foucault (*Archéologie du savoir*, 1969, p.37). Ce style de pensée ne concerne pas que la philosophie, il s'est déployé dans quasiment toutes les sciences humaines et sociales, mais dont le point commun est le mépris du sujet-connaissant et l'intérêt exclusif pour les présumées structures sociales et autres déterminants sociaux. Toute tentative d'interprétation du monde est renvoyée à l'univers de l'arbitraire et disqualifiée sous le prétexte de l'existence d'« une infinité d'interprétations » selon l'expression de Nietzsche. Ce « style des « sixties », c'est aussi un certain style de vie philosophique, disions-nous, caractérisé par la recherche de la marginalité et le fantasme du complot » (Luc Ferry, Alain Renaut, *La pensée 68. Essai sur l'anti-humanisme contemporain*, 1988, p.53). Plus précisément, comme le dit fort bien Gianni Vattimo en décrivant le « nihilisme actif » : « Quand il n'y a plus de fondements métaphysiques pour exercer une fonction critique, il reste la relativisation historique. En reconstituant l'histoire d'où nous provenons, on peut reconnaître les directions qui ont été indûment refoulées, ces possibilités que l'on pourrait réutiliser. On rend mobile une situation qui se présente comme la seule possible » (Gianni Vattimo, « Eloge de la pensée faible », in *Magazine littéraire-Le nihilisme*, n°279 août 1990, p.21.). On trouve ce style de pensée chez Michel Foucault quand il écrit que « c'est ce réseau qui définit les conditions de possibilité d'un débat ou d'un problème, c'est lui qui est porteur de l'historicité du savoir » (M. Foucault, *Les mots et les choses*, 1966, p.89), ou bien quand il écrit que « par épistémè, on entend, en fait, l'ensemble des relations pouvant unir, à une époque donnée, les pratiques discursives qui donnent lieu à des figures épistémologiques, à des sciences, éventuellement à des systèmes formalisés; le mode selon lequel, dans chacune de ces formations discursives, se situent et s'opèrent les passages à l'épistémologisation, à la scientificité, à la formalisation » (Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, 1969, p.250). Même perspective chez Derrida quand il définit le concept heideggerien de « déconstruction » : « Déconstruire, c'est un geste à la fois structuraliste et anti structuraliste: on démonte une édification, un artefact, pour en faire apparaître les structures, les nervures ou les squelettes [...] mais aussi, simultanément la précarité ruineuse d'une structure formelle » (Jacques Derrida, in *Entretiens avec Le Monde. I-Philosophie, La Découverte-Le Monde*, 1984, p.84.). On voit donc bien l'intérêt prépondérant pour les structures qui rendent possible et déterminent les idées, les « vérités », les doctrines, les métaphysiques, les « sciences », etc. C'est dans cet héritage que s'inscrivent des penseurs musulmans comme Nasr Hâmid Abou Zayd (1943-2010) et Mohammed Arkoun (1928-2010) en s'attelant au fait islamique et à la doctrine musulmane. Cet « effet de style » propre à la French Theory des sixties est en effet très présent dans leurs littératures respectives. Cette grammaire historicisante est frappante tant ses concepts sont alignés à profusion chez les deux penseurs. Prenons une « œuvre-test » de chacun des deux auteurs pour démontrer cette filiation. Avant même de lire le contenu du livre, le titre de l'ouvrage de Nasr Hâmid Abou Zayd est prometteur (*Le Texte, le Pouvoir et la Vérité. La volonté de savoir et la volonté de puissance, Al-markaz Athaqâfi Al-'Arabî*, 2006, 5ème édition). L'on reconnaît aisément à travers ce titre et sous-titre les œuvres de Nietzsche et Foucault. Le contenu du livre le confirmera. En effet, dès les premières pages, Abou Zayd annonce la perspective de sa première partie en souhaitant établir « l'historicité dans la structure

Le concept d'historicité, caractéristique essentielle de la « pensée 68 », d'obédience Nietzsche-marxiste et dont les héritiers les plus connus en France sont L. Althusser, M. Foucault, J. Derrida, P. Bourdieu, G. Deleuze, etc., est la marque de fabrique de cette entreprise intellectuelle qui vise à interroger systématiquement les conditions de possibilité et de production du discours en l'expliquant par un extérieur accidentel, non nécessaire et contingent.

du discours divin et sa signification », « l'historicité du texte religieux, philosophiquement, dogmatiquement et linguistiquement » à travers « la déconstruction de sa structure compréhensive qui s'est établie dans la conscience religieuse jusqu'à prendre la forme de « dogme » révélé. Et à travers cette déconstruction, l'analyse dévoile la nature d'un système discursif imposé par les instruments du pouvoir politique et social en tant que « vérité absolue », dont la critique et l'analyse est aussitôt considérée comme mécréance, athéisme et hérésie » (p.5-6). C'est ce style de pensée qui est, tout au long du livre, appliqué aux sciences du Coran à travers la lecture des œuvres comme celle d'Assuyûti et aux fondements du droit musulman à travers la Risâla de l'imâm Ashâfi, notamment. Il en est de même pour M. Arkoun dans son texte intitulé « Le concept de raison islamique », qui s'attaque lui aussi à la Risâla pour dévoiler, pense-t-il, les stratégies arbitraires de ces figures savantes classiques qui imposent une certaine conception du Texte religieux. Il regrette le manque d'études sur cette raison islamique et d'« analyse déconstructive et de critique épistémologique de ses principes, de ses procédures, de ses catégories, de sa thématique, de l'impensé », il s'interroge sur d'éventuelle « discontinuité » ainsi que sur « l'historicité de la raison en général et de la raison islamique en particulier ». Dans une section intitulée « Vérité et Histoire », M. Arkoun reproche à l'imâm Shâfi d'avoir « contribué à enfermer la raison islamique dans une méthodologie qui va fonctionner comme une stratégie d'annulation de l'historicité », évinçant les autres « raisons concurrentes ou hostiles ». L'auteur est déterminé à mettre en évidence les rapports de pouvoir dans la représentation du Texte religieux : « C'est pourquoi j'insiste sur la contingence, ou, si l'on veut, l'historicité radicale des modalités d'exercice de la raison en islam : s'appuyant sur la raison orthodoxe, chaque école musulmane a refusé d'appliquer cette historicité à son propre cas pour mieux enfermer les autres dans l'éphémère, la singularité, l'aberration ». Bref, ce texte regorge de concepts propres à ce style de pensée que nous avons évoqué plus haut, il est question selon les termes de l'auteur de déconstruction, de champ, d'épistémè, d'historicité, de manipulation, de marginalisation, de pouvoir, de lecture historico-critique, etc. Avant de passer à la deuxième section, ce qu'il faut reprocher à ces deux auteurs, comme bien d'autres, ce n'est pas d'historiciser le Coran et ses sciences, mais d'ignorer les outils des sciences islamiques qui permettent de tenir compte de la dimension historique, comme les versets à portée générale, à portée spécifique, les circonstances de révélation, etc.

Les réponses de M. Baqir Assadr et de M. H. Fadlallah à l'équivoque

L'équivoque de l'historicité du Coran n'est pas nouvelle, elle était abordée du vivant du Prophète (ﷺ). Le Coran nous rapporte quelques objections adressées à la révélation, objections qui convoquent parfois la grammaire de l'historicité. Une rhétorique qu'on retrouvera plus tard chez les orientalistes et néo-orientalistes à propos du Coran et ses sciences. Deux versets peuvent suffire à l'illustrer. Ceux qui ne croyaient pas disaient du vivant du Prophète (ﷺ) : « Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui le Coran en une seule fois ? » (*Le Discernement*, 32) – au lieu des 23 années de révélation graduelle. Selon cette équivoque, le Coran, sans cohérence, serait dispersé autour d'événements et

d'anecdotes propres au messenger et aux gens qui l'entourent, en quelque sorte les versets seraient socialement construits puisqu'ils sont le résultat de provocations émanant des opposants à l'islam. C'est ainsi que le messenger, étant éprouvé, se verrait contraint, sous l'effet des provocations contingentes, de répondre par des versets pour se sortir de l'embarras. De ce point de vue, on déduit que le « message » n'est pas aussi absolu, ni aussi global, ni aussi achevé, ni aussi cohérent qu'on le prétend, et le messenger ne serait qu'un homme ordinaire qui a des pensées échafaudées en fonction des aléas accidentels et contingents. Cette équivoque, qui consiste à discréditer le discours du locuteur par son environnement et sa subjectivité, retranscrite ainsi par l'exégète Mohammed Hussein Fadlallah, sera déconstruite par lui-même dans son exégèse. Bien d'autres versets rapportent cet argumentaire consistant à discréditer ad hominem le messenger de Dieu (ﷻ), par exemple quand ils le renvoient à sa propre contingence humaine et à son état d'esprit qui serait biaisé par la sorcellerie : « Et ils disent : Qu'est-ce donc que ce Messenger qui mange de la nourriture et circule dans les marchés ? Que n'a-t-on fait descendre vers lui un Ange qui eût été avertisseur en sa compagnie ? (...) Vous ne suivez qu'un homme encerclé » (*Le Discernement*, 7-8) Pour M. B. Assadr (1935-1980), comme pour M. H. Fadlallah (1935-2010), le Coran ne peut être compris qu'en tant qu'il est rapporté au réel, il n'est qu'en tant qu'il est articulé au contexte. Et ce rapport fondamental du Coran au réel n'est pas, comme on pourrait le croire, une entrave à son absoluité, en ce qu'il serait circonscrit dans un périmètre donné, ou le résultat des préjugés de l'exégète. Bien au contraire. C'est en effet ce rapport ontologique au réel, et donc constitutif au Coran, qui rend la révélation universelle, valable en tout temps et en tout lieu. Les œuvres respectives de Mohammed Bâqir Assadr et Mohammed Hussein Fadlallah sont à cet égard éclairantes. Dans son exégèse en 24 volumes, « *Min Wahyî al-Qurân* » (De la révélation du Coran, 1998, deuxième édition), M.H. Fadlallah commente le verset 32 de sourate Le Discernement à son 17ème volume : « Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui le Coran en une seule fois » – au lieu des 23 années de révélation graduelle ? S'interrogent les polythéistes – le Coran répond, « Nous l'avons révélé ainsi pour raffermir ton cœur ». Il dit dans une section intitulée « Le Coran répond à l'équivoque » : « L'islam n'est pas une simple pensée théorique, a priori, que les gens doivent contenir dans leur esprit comme connaissance spéculative. Mais il est plutôt une pensée qui doit s'enraciner dans l'âme, et interagir avec la réalité et la vie (...). Et c'est pourquoi le plan divin a posé l'idée dans la vie concrète, afin que les croyants vivent le problème qui interagit avec leur entendement et leurs sentiments, en englobant leurs situations sociales et leurs relations concrètes, pour que finalement la révélation d'un verset apporte la solution adéquate à la situation dans sa globalité. C'est ainsi que les croyants voient la solution à l'aune de la dimension du problème, prenant ainsi conscience de l'idée en la voyant se mouvoir sur terre de façon réaliste. C'est ainsi qu'ils vivent le réalisme du Message qui s'enracine dans leur personnalité. Ils acquièrent par-là la connaissance, son application et, in fine, la solidité intellectuelle et spirituelle. Il y a, en effet, une différence entre le fait d'acquérir une idée dans un cadre strictement théorique, et le fait de l'acquérir à

partir du réel et de l'expérience. Car le fait de partir du réel raffermi la personnalité à travers l'idée, comme cette eau qui pénètre en profondeur la terre pour lui donner vie et développement jusqu'aux graines qui y sont semées » (p.45). A propos de l'équivoque relative aux circonstances de la révélation conditionnant le Texte coranique, M. H. Fadlallah dit que « la méthode exigée est que nous gardions le principe et nous délaissions la situation qui meurt. Autrement dit, il faut que nous gardions de la réalité [de l'époque de la révélation] ce qui demeure et se meurt avec le temps, et délaissions ce qui disparaît. Les versets suivants l'attestent : « Voilà une génération bel et bien révolue. A elle ce qu'elle a acquis, et à vous ce que vous avez acquis.

On ne vous demandera pas compte de ce qu'ils faisaient » (*Al-Baqara*, 134). « Tirez une leçon ô vous qui êtes doués de clairvoyance » (*Al-Hachr*, 2). Dans une section justement intitulée « arrêt sur le concept de « l'historicité du Texte » » (« waqfa ma'a muçtalah « târikhiyyat anaç »), tout en soulignant le manque de précision de ce concept, il confirme dans son ouvrage (*Al-Ijtihad*, 2009, p. 80) qu'« on ne peut nier l'historicité de l'action humaine » et « la parole de Dieu n'est pas née ex nihilo, mais à partir réel, sans pour autant que ce réel en soi le fondement, mais il accompagnait plutôt la parole de Dieu qui nous le représentait afin de le sortir de son périmètre temporel (...). A la lumière de cela, nous comprenons le Texte coranique à travers nos données, car chaque génération comprend le Coran à travers ses données culturelles, comme c'est le cas avec n'importe quel texte littéraire ou intellectuel, ce qui signifie que les influences historiques dans ses dimensions culturelle ou politique ou psychologique jettent leur ombre sur la compréhension du Coran ; nous nions en revanche l'idée que le Coran soit un produit du réel (...) réduit aux cercles étroits du réel » (p.81). Dans son ouvrage « *L'école coranique* » (Vol. 19 de l'encyclopédie de l'imâm M. B. Assadr en 21 volumes), Mohammed Baqir Assadr cite ce fameux hadith attribué à l'imâm 'Ali (as) dans *La Voie de l'éloquence*, en lui donnant un sens qui est novateur. L'imâm 'Ali (as) dit « Tel est le Coran ; interrogez-le il ne vous répondra pas mais je vous en parlerai : Il contient la science de l'avenir, le récit du passé. Il est le remède à vos maux et le lien qui vous unit ». En citant ce hadith, Assadr commente en disant ceci : « l'expression d'interrogation (...) est la meilleure illustration de la pratique de l'exégèse thématique en ce qu'elle est un dialogue avec le Coran, lui soumettant des problèmes objectifs dans le but d'obtenir la réponse coranique » (p. 30). Il ajoute à propos de l'exégète qu'il « porte en lui le patrimoine intellectuel de son époque et de sa propre expérience pour la soumettre ensuite au Coran dans sa globalité ». Mais qu'est-ce que l'exégèse thématique du Coran ? Rappelons-le, Mohammed Bâqir Assadr entend par cette expression (ou exégèse objectivante, si l'on veut être plus précis) que « le Coran et le réel sont en coappartenance intime, comme le Coran et la vie le sont aussi, car l'exégèse a pour point de départ le réel et achève son cheminement auprès du Coran, et non pas du Coran vers lui-même de sorte que cette opération s'isole du réel et se sépare de l'expérience de l'humanité, mais plutôt part du réel et finit par le Coran en tant que principe fondamental et en tant que source à la lumière de laquelle se déterminent les injonctions divines à l'égard de ce réel ». Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que là où certains voient ce rapport essentiel au réel comme source de contingence, invalidant et rendant de ce fait illégitime toute tentative d'exégèse scientifique, M. B. Assadr y voit plutôt une qualité dynamique et consubstantielle au Coran et à son exégèse. C'est là l'heuristique de la relation entre le réel et la révélation

JOURNÉES DU FILM NORVÉGIEN EN ALGÉRIE

LA 1^{RE} ÉDITION
DU 12 AU 14 DÉCEMBRE

Les cinéphiles algérois ont rendez-vous du 12 au 14 décembre à la salle de la cinémathèque d'Alger avec les premières Journées du film norvégien en Algérie qui proposent un programme de trois longs métrages norvégiens, annonce l'ambassade de Norvège, organisateur de l'événement.

A raison d'une séance par jour, les organisateurs proposent au public de la cinémathèque de découvrir les films «Kon-Tiki» coréalisé par Joachim Ronning et Espen Sandberg, «Sonja, The White Swan» d'Anne Sewitsky, et «Le choix du roi» d'Erik Poppe.

Sorti en 2012, «Kon-Tiki» relate une expédition en Polynésie entreprise dans les années 1930 par l'anthropologue Thor Heyerdahl qui monte cette entreprise pour vérifier une thèse rejetée par la communauté scientifique. Ce film avait été nommé pour l'Oscar du meilleur film étranger. Dans un autre registre, Anne Sewitsky propose un biopic sur la vie de la championne de patinage artistique norvégienne Sonja Henie dans «Sonja, The White Swan». Sorti en 2016, «Le choix du roi» d'Erik Poppe revient, pour sa part, sur une période critique de l'histoire de la Norvège qui voit, en avril 1940, une cinquantaine de navires de guerre allemands faire route vers ses rivages.

R.C.

Livre

Parution de «L'Effondrement Des Mondes» de Nazim Anis Bouzidi

«L'Effondrement Des Mondes», Tome 1 «La Guerre des Lumières» est le titre du premier roman du jeune auteur, Nazim Anis Bouzidi, de Constantine, qui vient de paraître aux Editions du Net. L'ouvrage de 204 pages, dans le genre science-fiction, relate l'histoire de Rayan, un jeune étudiant en physique, passionné par la science et les extraterrestres et dont la disparition mystérieuse de son frère lors d'un accident de bus, laisse perplexe. Armé d'une détermination à toute épreuve, Rayan, soutenu par ses amis, tente de percer le mystère autour de la disparition de son frère et fait face aux «forces du mal» qui conspirent pour détruire la terre et l'humanité. L'écrivain a indiqué à l'APS, que la science-fiction est un domaine qui l'attire même si ce genre littéraire est peu répandu en Algérie. Il a ajouté : «J'ai écrit mon livre sur deux périodes. Je l'ai entamé en octobre de l'année dernière, puis j'ai repris l'écriture juste après l'achèvement de l'année universitaire, et je compte bien écrire la suite de cette histoire». Etudiant en troisième année à la faculté de médecine, Nazim Anis Bouzidi est né en août 2001 à Constantine. Amoureux des belles lettres et des langues vivantes, il a réussi à décrocher la 2^{ème} place au concours Eloquentia 2021 à Constantine.

L'auteur a participé, en octobre dernier, avec son livre «L'Effondrement Des Mondes», à la 9^e édition de la Journée du manuscrit francophone, organisée par les Editions du Net (France) qui distingue chaque année des manuscrits (roman, poèmes, nouvelle, essai, témoignage).

R.C.

Seloua

La grande artiste tire sa révérence

La grande chanteuse de hawzi et de variété algérienne, Seloua, Fettoouma Lemitti de son vrai nom, qui a fait les beaux jours de la chanson algériennes dans les années 1970 et 1980, est décédée jeudi à l'âge de 86 ans, des suites d'une longue maladie, annonce l'Office national de la culture et de l'information (ONCI).

Saloua avait débuté sa carrière en 1952 à la radio-Alger pour animer une émission destinée aux enfants avant de se rendre à Paris pour devenir l'animatrice de la première émission dédiée aux femmes arabes à la radio française. Après sa rencontre avec le compositeur Lamraoui Missoum, elle enregistre son premier titre en 1962 «Lalla Amina» qui sera classé troisième des ventes de la célèbre maison de disque Pathé Marconi. Sa voix d'exception et sa culture musicale lui permettront de se perfectionner et percer dans la chanson au lendemain de l'indépendance où elle a collaboré avec Mahboub Bati et Boudjemia Merzak qui deviendra son époux. Elle est également connue pour avoir animé la première version de l'émission «Alhan oua Chabab» avec Maâti Bachir. Son talent dans l'interprétation du hawzi l'a imposé comme la digne héritière de Fadhila Dziria après son décès.

L'Algérie perd une voix unique imbuée de patriotisme

Le président de la Répu-



blique, Abdelmadjid Tebboune, a adressé un message de condoléances à la famille de l'artiste Saloua, Fettoouma Lemitti de son vrai nom, décédée jeudi à l'âge de 86 ans des suites d'une longue maladie. «La scène artistique vient de perdre un nom de cette génération qui a brillé

avec son parcours artistique et enrichi le champ culturel avec une œuvre d'une créativité éblouissante liée à notre patrimoine musical riche et varié», a écrit le Président Tebboune. Et d'ajouter : «c'est avec une grande tristesse que nous faisons nos adieux à une chanteuse qui appartient à

cette génération qui a porté l'amour de la patrie et l'a manifesté dans les manifestations internationales, une génération fière de sa singularité et de son authenticité». «La défunte était une voix algérienne authentique imbuée de patriotisme. En cette douloureuse épreuve, je présente aux proches de la défunte et à la communauté artistique algérienne mes sincères condoléances, priant Dieu Tout-Puissant d'accorder à la défunte Sa sainte miséricorde, de l'accueillir en Son vaste paradis parmi les pieux», a conclu le Chef de l'Etat. La ministre de la Culture et des Arts, Wafa Chaalal a affirmé que l'Algérie «perd une figure de proue l'art algérien» avec la disparition de l'artiste Seloua, de son vrai nom Fettoouma Lemitti, décédée jeudi. Dans un message de condoléances adressé à la famille de la défunte et à la famille artistique algérienne, la ministre a exprimé ses sincères condoléances et sa profonde compassion suite à la disparition de l'artiste qui «a laissé un répertoire riche de belles œuvres artistiques ayant contribué à l'enrichissement du registre artistique national et lui a permis de drainer une large base populaire d'admirateurs». La cérémonie de recueillement sur la dépouille de la défunte a eu lieu hier à 11h00 au Palais de la culture Moufid Zakaria en présence des artistes et à ses fans afin de lui rendre un dernier hommage, a indiqué le ministère de la Culture.

R.C.

TNA

«Quand la conscience est absente» présentée à Alger

Une nouvelle pièce de théâtre intitulée «Quand la conscience est absente», comédie sur la position de certains pays arabes vis-à-vis de la cause palestinienne, a été présentée à Alger en présence d'un public réduit. Accueilli au Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (TNA), «Ki yghib edhamir ya rai», le titre du spectacle en arabe, mis en scène par Abderrahmane Houche sur un texte de Boualem Azizi, fait le procès des dirigeants de certains pays arabes qui ont lâché les Palestiniens dans leur combat contre l'occupation.

Tout commence par un débat entre le Prince et son vizir, sur les difficultés financières auxquelles fait face le royaume, avant que le vizir interrompe pour annoncer l'arrivée



d'une émissaire. Accueillie au palais royal, l'émissaire dit être porteuse d'un message d'un juif se présentant comme un cousin au roi. Sa demande consiste à aider le royaume en difficulté, en contre-partie de la concession d'un terrain sur le terri-

toire pour y fonder un Etat. Charmée par la beauté de l'émissaire, le roi et son Vizir approuvent la demande de l'émissaire malgré l'opposition d'El Berrah, incarné par le comédien Karim Majer. Servi par des comédiens amateurs, à l'image de Soumia Belmouri,

le spectacle n'a pas réussi à accrocher le public, peu nombreux d'ailleurs, en raison de lourdeurs dans les dialogues qui traînent en longueur, causant ainsi une «chute du rythme». Le public aura certainement décroché dans le tableau relatif au procès de personnes, coupables de vols. Pour le metteur en scène, le tableau du voleur du pain a effectivement chahuté le fil conducteur de cette pièce, qui est l'hypocrisie et la connivence avec l'ennemi. Le texte a été agrémenté de poèmes classiques arabes, déclamés sur scène par les comédiens. La pièce «Ki yghib edhamir ya rai» est produite par l'association «Comité des fêtes Hamza» de Bouira.

R.C.

Coupe arabe de la Fifa-2021

Le plus dur reste à faire pour les «Verts»

L'équipe nationale A' de football, a bouclé mardi soir le premier tour de la Coupe arabe de la Fifa-2021 au Qatar (30 novembre - 18 décembre), en faisant match nul dans le derby nord-africain face à l'Egypte (1-1), non sans dégager des signes d'inquiétudes, à trois jours du choc face au Maroc, en quarts de finale de cette 10e édition.



Le Onze algérien a des atouts à faire valoir.

(Photo : D. R.)

Après avoir entamé admirablement le tournoi, en dominant outrageusement des Soudanais méconnaissables (4-0), grâce notamment à un doublé de Baghdad Bounedjah, les «Verts» se sont heurtés par la suite à une accrocheuse équipe du Liban (2-0), dont le compartiment défensif a tenu bon jusqu'àux vingt dernières minutes de la partie. Sur une étincelle de Youcef Belaïli, ce dernier provoque un penalty, transformé par le capitaine du jour Yacine Brahimi (70e), avant que le rentrant Tayeb Meziani, ne corse l'addition dans le temps additionnel, et signe du coup son premier but sous le maillot national. Qualifiée au terme de cette deuxième rencontre, au même titre que l'Egypte, avec 6 points chacun, et en ayant la même différence de

but (+6), les deux favoris du groupe allaient se donner rendez-vous mardi soir au stade Al-Janoub d'Al-Wakrah. Qualifié par les observateurs comme étant le match le plus intense et disputé de la phase de poules, Algériens et Egyptiens, qui se sont quittés sur un score de parité (1-1), se sont fait départager au terme du classement du "fair-play", selon les règlements de la compétition chapeautée par la Fifa. Avec 4 cartons jaunes et un rouge (expulsion du jeune Yacine Titraoui à la 90e+4, ndlr) pris au cours de cette rencontre, l'Algérie a fini par céder la première place à l'Egypte, qui a pris 3 cartons jaunes. «Finir deuxième du groupe à cause des cartons c'est triste, mais on est contents du comportement de

l'équipe. On aurait pu tuer le match en première mi-temps mais ce n'est pas grave, c'était un derby serré», a réagi le sélectionneur national Madjid Bougherra à l'issue de la partie. Face à l'Egypte, l'équipe nationale a fait preuve d'irrégularité dans le jeu. Après avoir bien entamé la partie, parvenant à ouvrir le score grâce au défenseur Mohamed Amine Tougaï (19e), les «Verts» ont reculé d'un cran en seconde période, par manque de fraîcheur physique, laissant l'initiative du jeu aux «Pharaons». L'engagement physique était intense entre les deux équipes, mais les joueurs algériens ont fini par tomber dans le piège, en récoltant quatre cartons jaunes et un rouge, qui allaient être fatal dans le décompte

final. Les «Verts», dont le rendement en deuxième mi-temps n'a pas été à la hauteur, devront impérativement revoir leur copie, à quelques jours du derby maghrébin face au Maroc, double détenteur du Championnat d'Afrique des nations CHAN, réservé aux joueurs locaux et auteur d'un sans faute au premier tour du tournoi. Les Algériens ont les moyens de passer l'écueil des Marocains, à condition de s'appliquer et réaliser le match parfait. Côté satisfaction, le milieu offensif d'Al-Rayyan SC (Qatar) Yacine Brahimi, de retour en sélection après plusieurs mois d'absence, a été de loin le meilleur joueur côté algérien, de la phase de poules. L'ancien joueur du FC Porto (Portugal) gagne des points, en vue d'une éventuelle convocation pour la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 (reportée 2022, ndlr) au Cameroun (9 janvier - 6 février). Sur l'ensemble des 23 joueurs convoqués pour cette Coupe arabe, Bougherra a utilisé 20 joueurs lors des trois matchs de la phase de poules. Il a laissé sur le banc le gardien de but Abderrahmane Medjadel (Paradou AC), ainsi que les deux défenseurs Aymen Bougherra (Paradou AC) et Ayoub Abdellaoui (A'hattifaq/ Arabie Saoudite).

R. S.

EN DEUX MOTS

La Gambie et le Ghana au menu des Verts

La sélection nationale de football affrontera en amical ses homologues de la Gambie et du Ghana, à Doha (Qatar), dans le cadre de sa préparation pour la prochaine Coupe d'Afrique des nations 2021, prévue du 09 janvier et 06 février au Cameroun, a annoncé ce jeudi le président de la Fédération algérienne de football Amara Charaf-Eddine. «Nous avons finalisé le programme de préparation de l'équipe nationale pour la CAN 2021, avec au menu deux matchs amicaux à Doha : le 1er janvier face à la Gambie et le 5 janvier devant le Ghana. Le stage se poursuivra jusqu'au 6 janvier, alors que le départ pour Douala est prévu le 7 janvier», a déclaré le patron de la FAF à la télévision nationale. Championne d'Afrique en titre, l'Algérie évoluera dans le groupe E, en compagnie de la Sierra Leone, la Guinée équatoriale, et la Côte d'Ivoire. Les protégés de Djamel Belmadi effectueront leur première sortie face au Sierra Leone, le mardi 11 janvier (15h algériennes), avant d'enchaîner contre la Guinée équatoriale, le dimanche 16 janvier à Douala (21h algériennes), et boucler son premier tour face aux Eléphants de Côte d'Ivoire, le jeudi 20 janvier (18h algériennes).

Ligue 1

Fin de confinement pour les joueurs de la JSK

Les joueurs de la JS Kabylie (Ligue 1 algérienne de football) ont quitté jeudi leur confinement à Zéralda, décidé par les autorités à leur retour d'Eswatini, où ils ont pris part au match face à Royal Léopards (défaite 1-0), comptant pour le 2e tour préliminaire additionnel (aller) de la Coupe de la Confédération, a indiqué le club jeudi sur sa page officielle Facebook. «L'équipe de la JSK a quitté aujourd'hui le confinement qui a duré dix jours à Zéralda. Tous les résultats des tests PCR sont négatifs. Le groupe bénéficiera de 48 heures de repos,

avant de reprendre les entraînements samedi à Tizi-Ouzou, en prévision du déplacement à Béchar, pour affronter mardi la JS Saoura en match retard de la 5e journée», a indiqué la JSK dans un communiqué. Les «Canaris» ont été placés en confinement à l'Hôtel de Zéralda dès leur retour d'Eswatini, pays touché par Omicron, le nouveau variant du Covid-19. Les autorités sanitaires ont donc ordonné de placer la délégation kabyle en isolement, pour éviter une éventuelle propagation du virus. Pendant leur confinement, les coéquipiers de l'attaquant

Réda Bensayah ont été autorisés à s'entraîner à l'Ecole Supérieure d'Hôtellerie et de Restauration d'Aïn Benian (Alger). Alors que la pandémie a déjà fauché plus de cinq millions de vies dans le monde depuis fin 2019, l'arrivée durant la semaine écoulée du variant Omicron a été jugée «préoccupante» par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Identifié en Afrique du Sud, il a poussé de nombreux pays à fermer leurs frontières à l'Afrique australe alors qu'ils venaient parfois à peine de se rouvrir au monde.

JM-2022

Oran fin prête pour l'examen du CIJM

Un vent méditerranéen souffle ces jours-ci sur Oran à l'occasion du séminaire qui sera organisé samedi et dimanche prochain en prévision de la 19e édition des Jeux méditerranéens prévue dans cette ville l'été prochain. Un examen de taille pour les organisateurs qui se disent prêts à «vaincre et convaincre». Le séminaire, qui regroupe près d'une cinquantaine de membres, parmi eux 28 chefs de mission des comités olympiques nationaux méditerranéens et 19 délégués techniques des fédérations sportives internationales dont les disciplines sportives sont retenues pour les jeux, est assimilé à un véritable test pour le Comité d'organisation des JM. L'importance du rendez-vous réside également dans la présence de plusieurs membres du comité international des JM, ainsi que ceux de la commission de coordination relevant de CIJM, qui n'ont plus effectué de visites sur le terrain depuis le début de la pandémie du Coronavirus, soit depuis près de deux ans. Les yeux sont notamment braqués vers le CIJM et son nouveau président, l'Italien David Tizzano, qui a publié, il y a près de trois semaines, un communiqué par lequel son instance a exprimé son «inquiétude» vis-à-vis de ce qu'elle a qualifié de «retard dans les préparatifs des JM». Une remarque ayant jeté le doute sur le sort de la prochaine édition de la manifestation méditerranéenne que l'Algérie abrite pour la deuxième fois de son histoire après celle organisée à Alger en 1975. Mais les pouvoirs publics algériens n'ont pas tardé à dissiper les doutes et lever les zones d'ombre à l'occasion de

la récente visite à Oran du ministre de la Jeunesse et des Sports, Abderrezak Sebgag, qui a estimé que le communiqué du CIJM «ne reflète pas la réalité du terrain». Et pas plus tard que lundi passé, M. Sebgag s'est exprimé à nouveau sur le sujet devant Commission de la jeunesse, des sports et de l'activité associative de l'Assemblée populaire nationale, en se montrant «rassurant» à propos de la bonne marche des préparatifs des JM. «Lors de ma récente visite sur place, et par rapport à la visite que j'ai effectuée avec le Premier ministre en fin du mois d'octobre dernier, j'ai remarqué de bons progrès dans les sites de compétition et des entraînements et la majorité des structures seront réceptionnées d'ici la fin décembre en cours, car elles sont prêtes à 95%, et les 5% des travaux restants sont relatifs à l'installation de caméras de surveillance», a-t-il assuré. «Il y a certaines structures qui seront livrées mi-février au plus tard, comme le centre aquatique et le champ de tir», a-t-il ajouté.

«Le terrain, la meilleure réponse»

Concernant la visite d'inspection des membres du CIJM et des autres hôtes d'Oran, qui ont commencé à rejoindre «El-Bahia» dès mercredi soir, le ministre les a invités tout simplement à faire leur constat eux-mêmes sur le terrain. «Les garanties que nous devons offrir au CIJM sera le terrain qui sera la meilleure réponse aux informations qui circulent sur les réseaux sociaux», a-t-il encore dit. Même son de

cloche chez le commissaire aux JM, Mohamed Aziz Derouaz, qui, dans une déclaration à l'APS, s'est félicité de la tournure de la réunion par visio-conférence qu'il a eue récemment avec les membres du CIJM au sujet des préparatifs du rendez-vous méditerranéen. «Toutes les zones d'ombre qui subsistaient autour des préparatifs de la prochaine édition des JM ont été levées à l'occasion de notre récente réunion avec le CIJM», a tenu à rassurer l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports devenu depuis octobre dernier nouveau premier responsable de l'organisation des JM d'Oran. Et si l'homme se montre aussi confiant quant à la réussite de l'examen que va subir le COJM samedi et dimanche, c'est parce qu'il estime disposer de solides arguments à avancer. Parmi ces arguments, l'état d'avancement des chantiers des infrastructures sportives concernées par les JM, un dossier ayant donné jusque-là des soucis au CIJM. A ce propos, Mohamed Aziz Derouaz se veut rassurant en estimant que le retard accusé ces dernières années au niveau notamment du complexe sportif d'Oran a été comblé «en l'espace de deux mois». «Ce qui a été réalisé au cours des deux derniers mois au niveau du nouveau complexe sportif d'Oran a permis de rattraper un retard sensible. Aujourd'hui, le stade de football de 40.000 places est désormais prêt à 100%. S'agissant du centre nautique et de la salle omnisports, dont les travaux avaient longtemps patiné, ils ont atteint un taux d'avancement physique appréciable à savoir, 70% et 80% respectivement», a-t-il précisé.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication : **Abdelwahab Djakoune**. Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki** Directeur commercial : **Ouahid Kouba** Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPAL** Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**. Diffusion centre : **SEDICOM**. Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Ligue 1

Fin de confinement pour les joueurs de la JSK

le match à suivre

Rencontres amicales

La Gambie et le Ghana au menu des Verts

football

Coupe arabe de la Fifa-2021

Le plus dur reste à faire pour les «Verts»

Quarts de finale de la Coupe arabe

Algérie-Maroc : fortifier la défense et fulgurer l'attaque

→ Ce soir, deux nations maghrébines qualifiées pour les barrages du Mondial-2022 ont rendez-vous avec la 30^e confrontation en match officiel, au stade Al-Thumama (20h), pour le compte des quarts de finale de la Coupe arabe. La dernière remonte à 2011, lors des qualifications à la coupe d'Afrique des nations 2012, l'EN avait perdu (4-0) à Marrakech.

Les Fennecs avec leur neuf victoires, et les Lions de l'Atlas avec leurs dix matchs nuls et leur titre de champions arabe en titre auront à sortir le grand jeu.

Quant aux Verts, leur plus grosse victoire face aux Marocains a eu lieu à Casablanca en 1979 (1-5), dans le cadre des éliminatoires des Jeux olympiques 1980 de Moscou. Ce sera donc une autre histoire qu'il va falloir écrire. Le dernier quart de tour pour les Algériens et aussi pour les Marocains. Qui aura le dernier tir au but ? Chacun affûte ses stratégies, et sur papier, toutes les deux passent à l'étage supérieur, les Verts veulent rétablir l'ordre des champions. Monter d'un cran, dissiper les inquiétudes et se qualifier pour la suite. Ces objectifs sont dans le viseur du sélectionneur Bougherra qui a vite revu sa copie au lendemain du match «carton» contrôlé depuis le poste de la VAR par des arbitres de nationalité Marocaine, Égyptienne et Qatarie.

Le message de Brahimi

«Le match ne sera pas celui des buts, mais celui d'une revanche que chaque partie tentera de régler une fois pour toute en atten-



■ Les Verts veulent rester à Doha.

(Photo >D.R.)

dant éventuellement une autre rencontre au Cameroun dans le cadre de la CAN 2022», estime Nasseridine Fateh, gestionnaire d'une entreprise. Chez les voisins, pas de temps à perdre, la rencontre de cette soirée doit être celle qui crachera son message en direction de Belmadi, la fin de son invincibilité, un refrain vite repris et commenté par la rue et les staffs des Lions de l'Atlas. Côte Bougherra, ce qui s'est passé face aux Pharaons, n'était autre que le fruit d'une escalade contre les Verts, le penalty qui se joue sur les réseaux sociaux l'atteste grâce aux vidéos. Lui,

comme ses joueurs veulent ce trophée, et Brahimi le disait au micro de Bein Sports à la fin de la rencontre jouée face aux Egyptiens «Maroc ou une autre équipe, nous jouerons pour les couleurs et gagner ce trophée, jouer contre une meilleure équipe du moment, ici au ailleurs, nous donne encore beaucoup plus d'énergie. Vous l'avez remarqué, nous sommes les premiers mais le carton a pris sa revanche, 2e au classement ? Et alors, cela ne change rien, parce que pour nous, nous sommes les premiers, le plus important, c'est l'état d'esprit, ça se joue à peu».

Quel message doit-on faire passer aux supporters algériens ? «Qu'ils continuent à nous supporter, on fera tout pour aller au bout. Nous sommes ici pour gagner pas pour autre chose, l'objectif est le trophée, gagner la coupe. On va se concentrer, in chAllah on gagnera».

«Impossible n'est pas algérien»

Tous les Algériens veulent la coupe, sauf «détournement» du ballon par les arbitres, tant par ceux qui seront sur le terrain que par ceux qui sont de service au niveau de la tour de contrôle de la VAR. Madjid Bougherra, lui, ne se désespère pas, «un sélectionneur n'a pas le droit de se d'espérer, au contraire, son objectif est de gagner». Il estime que «les choses sérieuses vont commencer face au Maroc», sachant que ce dernier a un parcours sans-faute, d'une part, et d'autre part, cette formation évolue ensemble depuis très longtemps. Ils se connaissent et se comprennent par le moindre geste. C'est déjà pour eux un acquis, mais cela ne veut pas dire que nous aurons des difficultés à déchiffrer leur geste, ou leur manière de jouer. Nous sommes encore loin des demi-finales», indique-t-il. Pour ce choc face aux Marocains, un supporter nous dira : «Il faut se remémorer notre victoire, notre grosse victoire arrachée sur leur terrain à Casablanca en 1979 sur le score de 5-1 oui, cela remonte, aux éliminatoires des Jeux olympiques 1980 de Moscou».

H. Hichem

■ Bein Sports : Algérie - Maroc à 20h
 ■ Al Kass : Égypte - Jordanie à 16h

La Der

Coupe arabe de la Fifa : 61 buts inscrits au 1^{er} tour, l'Algérie 2^e meilleure attaque

Un total de 61 réalisations a été inscrit lors des 24 rencontres du premier tour de la Coupe arabe de la Fifa, qui se déroule au Qatar (30 novembre - 18 décembre), soit une moyenne de 2,54 buts/match, selon des chiffres dévoilés par l'instance mondiale, mercredi sur son site officiel.

Avec 7 buts marqués en trois matchs, l'Algérie se partage avec l'Égypte, la deuxième place de la meilleure attaque, derrière le Maroc (9 réalisations). Les Emirats arabes unis, avec trois buts, est de loin l'équipe qui a le moins marqué parmi les huit sélections qualifiées pour les quarts de finale de l'épreuve, prévus vendredi et samedi.

Sur le plan disciplinaire, 72 cartons jaunes ont été dis-

tribués et 17 expulsions. «On ne peut pas dire que la discipline ait été le maître-mot de ce début de compétition. Le Soudan décroche la palme, avec trois joueurs renvoyés aux vestiaires lors de leurs deux derniers matches», écrit la Fifa.

Le Qatar, pays hôte du tournoi, «est passé maître dans l'art» de marquer en fin de rencontre. Les deux tiers de leurs buts - soit 4 réalisations sur 6 - ont été inscrits après la 80e minute (82e, 84e, 90e+3, 90e+8).

Au classement des buteurs, Tunisien Seifeddine Jaziri (Zamalek/ Égypte), auteur de trois buts, est seul en tête. Il devance d'une longueur son compatriote Firas Ben Larbi. L'attaquant algérien Baghdad Bounedjah, Akram Afif (Qatar), Khalid Al-Hajri (Oman), Yazan Al-Nai-

mat (Jordanie) et les deux Marocains Badr Benoun et Abdelilah Hafidi, suivent derrière avec deux buts chacun.

Jaziri affiche des statistiques impressionnantes en sélection, sur l'année 2021, avec sept buts inscrits pour les «Aigles de Carthage».

En plus d'avoir marqué à deux reprises, «l'impressionnant» Akram Afif a également délivré deux passes décisives. Il est ainsico-meilleur passeur de la compétition, à égalité avec l'Omanais Adbullah Fawaz.

Le fait que les joueurs d'Oman aient trouvé le chemin des filets à chacune de leurs sorties n'est pas une surprise. Sur leurs 13 dernières rencontres, les Rouges n'ont été menés au score que deux fois.